

DEMANDE DE STAGE OU D'ALTERNANCE

(A remettre à toute personne sollicitant un stage)

Toute demande de stage ou d'alternance doit être faite par écrit (lettre de motivation et CV) soit :

- sur le site internet de la Commune, rubrique « Démocratie et proximité »
- par mail à l'adresse grh@ville-lepassage.fr
- par courrier postal à l'attention de Monsieur le Maire

en précisant :

- les dates du stage (période et durée)
- la formation suivie, le diplôme préparé ou le cursus envisagé
- le service ou domaine d'activité souhaité
- les objectifs du stage ou compétences à acquérir
- l'établissement fréquenté et le niveau d'études
- vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone et mail)

Une réponse écrite, par courrier ou par mail, sera systématiquement apportée à votre demande, qu'elle soit positive ou négative.

Le cas échéant, un entretien pourra être demandé par le/la responsable du service demandé et/ou la Direction des Ressources Humaines.

Attention :

- Aucune demande de stage par téléphone ne sera traitée.
- Les stages sollicités au sein des écoles de la Commune nécessitent 2 conventions de stages :
 - Une convention signée par l'Education nationale concernant le temps scolaire. Dans ce cas, il convient de se renseigner directement auprès des directeurs des écoles
 - En cas d'accord de l'école, des heures complémentaires peuvent être accordées pour le temps périscolaire. Une demande complémentaire sera alors adressée à la Mairie
- L'âge minimum requis pour un stage au Multi-accueil est de 16 ans, et 18 ans pour les Services Techniques